

Alt viller

N° 21

Juin 2003

E d i t o

Tous les ans, dans la nuit du premier mai, ressuscitées par une coutume ancestrale, les sorcières envahissent notre village.

Nos aînés, puis nous et maintenant nos enfants s'évertuent à faire revivre, chaque année, cet usage qui consistait à organiser un charivari dans nos rues, planter un arbre de mai sur la place du village, enrubanner les maisons des filles à marier...

« La nuit des Sorcières, on a le droit de tout faire. C'est mon papa qui me l'a dit ! » nous a soutenu un adolescent, dans la pseudo-innocence de ses quinze ans. Dans quelques années, ce jeune se croira tout permis pendant la nuit des Sorcières, - Si ce n'était que cette nuit-là ! - puisque son papa le laissera faire et le soutiendra lorsqu'il nierra ses bêtises.

Soit ! Il ne s'agit là, heureusement, que d'une minorité.

A vous les jeunes, qui après une année laborieuse, voire une période d'examen stressante, relâchez la pression et levez le pied, je vous souhaite des vacances saines avant la poursuite de vos études ou votre entrée dans la vie professionnelle.

A vous qui, après un an de travail harassant, préparez vos congés, je vous souhaite une récupération profitable sous d'autres cieux ou tout simplement sur votre terrasse ou dans votre jardin, avant une reprise productive.

A vous qui avez quitté le monde de travail et qui malgré tout, vous interrogez, comme vos amis actifs, sur le sort de vos retraites, je vous souhaite un été paisible et un avenir serein.

Bel été à toutes et tous !



Les jeux sont arrivés !

Un aménagement ludique de la cour de l'école, prévu de longue date, a vu le jour. Il s'agit de l'installation :

- D'une structure, type ECOLUDIC, comprenant une tour, une passerelle, un toboggan, un filet, un mur d'escalade, etc..... Cette structure, bien ancrée au sol, repose sur un sol coulé souple d'une épaisseur variant de 20 à 50 mm suivant les différentes hauteurs de la structure.

- D'un bac à sable avec une bâche de protection.

Ces travaux, s'inscrivant dans le cadre du programme communal élaboré en mars 2001, ont été réalisés par la société Espace Création de Longeville-les-Metz.

Coût : 19 115,08 euros TTC + le sable : 94,68 euros TTC

Une subvention DGE (dotation globale d'équipement) a été allouée pour un montant de 6 155 euros. A noter que la TVA est récupérable en 2005 pour un montant de 3 132,57 euros.



Informations communales

Intercommunalité

Une nouvelle intercommunalité naborienne, appelée à se substituer au SIVOM de Saint-Avold est en train de se mettre en place.

Cette Communauté de Communes, composée d'Altviller, Carling, Diesen, Folschviller, Lachambre, L'Hôpital, Macheren, Porcelette, Saint-Avold et Valmont compterait 43.076 habitants. (A terme, Hombourg-Haut pourrait se joindre à elle et dépassant les 50.000 habitants, une Communauté d'agglomération pourrait voir le jour.)

Cette nouvelle structure, préconisée dans le cadre de l'Aménagement du Territoire, présenterait l'avantage de regrouper nos moyens et de profiter d'aides plus substantielles.

Les compétences obligatoires de cette communauté seraient l'aménagement de l'espace, avec la création d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le développement économique avec le développement des zones industrielles d'intérêt communautaires.

S'y ajouteraient la création et l'aménagement de la voirie communautaire, l'organisation des transports urbains et les déplacements d'élèves, les nouvelles technologies, ...

Les communes de moins de 1.000 habitants seraient représentées par 2 délégués, les communes de 1.001 à 4.000 habitants par 3 délégués, les communes de plus de 4.000 habitants 4 délégués, plus 1 délégué supplémentaire par tranche de 1.500 habitants. Soit 40 délégués. Un président sera élu à la tête de cette communauté, assisté par un vice-président par commune. Le Conseil municipal d'Altviller préconiserait plutôt un nombre de représentants identique pour toutes les communes.

Le régime fiscal adopté est le régime de la fiscalité additionnelle sur les quatre taxes directes locales.



Le président du SIVOM, les deux Vice-présidents ainsi que le secrétaire ont exposés le projet devant les conseillers municipaux.

Impôts locaux

Le Conseil municipal n'a pas modifié les taux des quatre taxes locales en 2003. S'il y a donc une variation de vos impôts locaux cette année par rapport à l'année précédente, elle sera due soit à un changement de votre base d'imposition, soit à un changement des taux du Département et/ou de la Région.

| | Taux communal | Recettes pour la Commune |
|------------------------------|---------------|--------------------------|
| Taxe d'habitation | 12,83 | 38 613 € |
| Taxe sur le Foncier bâti | 12,61 | 28 360 € |
| Taxe sur le Foncier non bâti | 32,84 | 5 254 € |
| Taxe professionnelle | 9,13 | 16 169 € |

Fête des anciens

Les Anciens de notre commune et ceux de Lachambre se sont retrouvés le 23 février 2003, pour leur traditionnel banquet. Ils ont répondu à l'invitation de Mme Simone Hamann, maire de Lachambre et de M. François Hardy, maire de notre commune et c'est le foyer d'Altviller qui les accueillait cette année. Le repas, préparé par Pauly Gastronomie de Saint-Avold, était délicieux et l'ambiance très chaleureuse. Rendez-vous fut pris dès lors pour le dernier dimanche de février 2004, à Lachambre, cette fois.



Ordures ménagères

Malgré tous nos efforts, les prix de collecte et de traitement de nos ordures ménagères s'envolent.

Le Syndicat Intercommunal prévoit une participation de 34.800 euros pour 2003, un arriéré de 3.500 euros pour 2002 et la déchetterie de Valmont nous coûtera 4.000 euros cette année. Soit une somme de 42.300 euros (près de 280.000 F) à répartir sur le montant de votre redevance d'ordures ménagères.

Malgré l'augmentation votée en septembre, le Conseil municipal a été obligé, pour équilibrer son budget, d'augmenter ses taux.

Les nouveaux taux :

Votre redevance en 2003 sera la suivante :

| | |
|-----------------------|-----------|
| Personne seule | 93 euros |
| Foyer de 2 personnes | 164 euros |
| Foyer de 3 personnes | 209 euros |
| Foyer de 4 personnes | 257 euros |
| Foyer de 5 personnes | 305 euros |
| Foyer de 6 pers. et + | 356 euros |
| Société ou commerce | 209 euros |



Un point de collecte de piles a été installé en mairie. Vos piles usagées peuvent y être déposées aux heures d'ouvertures. Bien sûr comme par le passé, vous pouvez les déposer aux autres points de collecte (déchetterie, commerçants, ...), mais ne les jetez pas dans la nature, ni dans votre poubelle classique. Elles sont très polluantes.

De plus en plus de litiges surviennent avec la Société Onyx à propos de détérioration de conteneurs de ramassage d'ordures. Les conteneurs vous appartiennent et les contentieux sont à régler directement avec le « casseur », qui bien souvent fait la sourde oreille et invoque la vétusté. Faites valoir vos droits, mais il est vrai que les premiers conteneurs mis en place dans la commune ont plus de vingt ans.

Subventions

Le Conseil municipal a renouvelé les subventions de fonctionnement suivantes pour 2003. Elle sont identiques à celles attribuées en 2002.

La subvention attribuée l'année passée à l'association organisatrice du feu d'artifice du 14 juillet est supprimée. La commune prend en compte la totalité de la dépense.

| | |
|--|------------------|
| Fabrique de l'église d'Altviller | 230 euros |
| Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller | 230 euros |
| Club d'épargne " A la vieille Auberge " d'Altviller | 230 euros |
| Chorale Paroissiale de Lachambre-Altviller | 230 euros |
| Association des Parents d'élèves de Lachambre-Altviller | 230 euros |
| Association Socioculturelle (A.S.C.A.) d'Altviller | 230 euros |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altviller | 840 euros* |
| Association Scolaire Sportive et Educative d'Altviller | 8 euros/élève ** |
| Association Scolaire Sportive et Educative de Lachambre | 8 euros/élèves** |
| U.S.E.P. de la circonscription scolaire de Saint-Avold - Sud | 100 euros |
| Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst | 60 euros |

* Subvention de fonctionnement de 230 euros + subvention pour le règlement d'une assurance individuelle de chaque sapeur-pompier.

** Subvention de 8 euros par enfant scolarisé respectivement à Altviller et à Lachambre pour des activités extra-scolaires.

Du côté des syndicats...

Le Syndicat des Eaux.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst (S.I.E.B.) regroupe les communes d'Altviller, Barst, Cappel, Guenviller, Hoste, Lachambre et Macheren. Il a son siège à Lachambre, chemin des Romains, son président est M. Hubert Bur et son directeur, M. Hubert Piquard.

Sa mission première est d'approvisionner ces communes en eau potable, de donner le meilleur service possible en qualité et en quantité.

Le Syndicat, depuis le 31 mars dernier est équipé d'une alarme automatique qui, en cas de problème, alerte en temps réel le personnel d'astreinte (coût 15.000 euros).

Afin de sécuriser l'approvisionnement un raccordement aux châteaux d'eau de Saint-Avoid (La Carrière) et de Folschviller sont à l'étude (Projet estimé à 32.000 euros)

Un problème d'affaissement de terrains met en cause la station de traitement de Moulin-Neuf. Une étude de consolidation et d'extension est à l'étude.

Au niveau communal, le Syndicat prévoit, à terme, de réaliser une nouvelle ligne d'alimentation en eau potable depuis la gare de Saint-Avoid vers la rue de la Nied. Cette ligne permettrait non seulement d'augmenter le débit du bas du village mais permettrait de créer une boucle d'approvisionnement du village.

Le Syndicat d'Assainissement.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées (S.I.A.3V.) regroupe les communes d'Altviller, de Barst, de Folschviller, de Guenviller, de Lachambre, de Macheren et de Valmont. Il a son siège dans les mêmes locaux que le Syndicat des Eaux, à Lachambre-gare, sa présidente est Mme Simone Hamann et sa direction est assurée par M. Hubert Piquard, également directeur du Syndicat des Eaux de Barst.

Le rôle de ce Syndicat est de traiter les eaux usées, avant leur rejet dans la nature. Ce sont pratiquement les mêmes personnes qui gèrent les deux syndicats et la continuité du service est leur principale motivation bien qu'il n'y ait pas le même degré d'urgence que pour la distribution.

Un gros projet est actuellement entré dans sa phase de réalisation : La création d'une super-station d'épuration pour l'ensemble des communes à Folschviller, à proximité du passage à niveau, route de Lelling. Les eaux usées de Holbach, Lachambre et d'Altviller y seront pompées via Valmont avant d'être traitées dans cette nouvelle station. Les travaux seront échelonnés sur plusieurs années et démarreront fin 2003. Coût de la réalisation 3 millions d'euros. (Coût du fonctionnement annuel : 100.000 euros)

Cette réalisation permettrait l'assainissement du bas de la rue de la Nied et la rue de Valmont.

Les communes de Biding, Vahl-Ebersing et Maxstadt ont présenté une demande d'adhésion au Syndicat.

Dégradation et vandalisme

Nous constatons une recrudescence d'actes d'incivilité dans notre village.

Ces gestes, purement gratuits pour l' (ou les) auteur (s), ne le sont malheureusement pas pour les habitants de notre commune qui devront supporter le coût des réparations par l'intermédiaire des impôts locaux.

Quelques exemples :

- Au niveau de l'abribus au centre du village, où jonchent parfois quantité de bouteilles en verre parfois cassées, c'est lamentable. Il faut espérer que personne (écoliers, collégiens ou lycéens) ne tombe sur un tesson de bouteille ...
- Le coupe-vent, fixé le long du grillage de la cour de l'école, a été déchiré et brûlé à plusieurs endroits.
- Le grillage, entourant le terrain de tennis, a été découpé pour pouvoir pénétrer sur le terrain.
- A plusieurs reprises, un feu a été allumé au jeu de quilles dont le dernier en date a nécessité l'intervention des pompiers d'Altville avec un renfort des pompiers de Saint-Avold en pleine nuit.
- Des carreaux du local des pompiers ont été cassés. Ce bâtiment appartient au SDIS et toute réparation nécessite une explication donc enquête.
- Il en est de même en ce qui concerne le terrain de football. En effet les agriculteurs riverains se plaignent des nombreuses boîtes et canettes de bière qui sont jetées délibérément dans les champs. C'est bientôt la période de la fenaison et ces bouteilles vont être cassées par la machine lors de la coupe...et les animaux, eux aussi vont se blesser. Alors faut-il supprimer ce terrain de football suites aux plaintes ? S'il le faut OK et mea culpa...pourtant une poubelle vient d'être installée.

Pour tous ces méfaits, la commune d'Altville a décidé de porter plainte contre X.

A bon entendeur ...

Syndicat inter communal d'aménagement de la Nied allemande

Le syndicat de la Nied allemande a entrepris depuis deux années son programme de restauration et d'aménagement des berges sur le ban d'Altville.

Le Syndicat a réalisé ces travaux afin de se substituer à l'obligation légale d'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains.

Après un nettoyage de la rivière et des berges, un programme de plantation est prévue en accord avec les propriétaires riverains.

Celui-ci va permettre de reconstituer un cordon de végétation sur les berges. Ce cordon joue un rôle majeur dans l'écosystème rivière en stabilisant les berges et créant une barrière physique aux ruissellements.

Deux cents arbres et arbustes ont déjà été plantés sur le ban d'Altville. Ce programme de plantation va se poursuivre de même qu'une limitation de l'accès du bétail à la rivière.

Un nettoyage et entretien régulier des berges sera effectué par le syndicat qui compte cependant sur chacun de nous pour un meilleur respect de notre environnement afin que la rivière reste un lieu de détente, d'émerveillement et de loisirs pour tous.

La rivière est une chance pour nos villages, protégeons la.

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

C Conseil de fabrique

Les Conseils de Fabrique d'Alsace et de Moselle sont régis par le décret du 30 décembre 1809, modifié par les décrets du 18 mars 1992 et du 10 janvier 2001.

Le Conseil de Fabrique a la charge de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse, notamment :

1°) les frais nécessaires aux célébrations culturelles selon la convenance et les besoins des lieux.

2°) les salaires et charges sociales du personnel employé par la fabrique.

3°) les travaux d'embellissements, entretien, réparations, grosses réparations et reconstruction de l'église et du presbytère.

4°) les assurances des biens et des personnes et la couverture des risques de responsabilité civile.

5°) sa part dans les dépenses pour travaux effectués sur le presbytère ou le logement du prêtre désigné par l'évêque pour desservir la paroisse à titre d'administrateur.

La répartition de ces dépenses entre les fabriques concernées est fixée par l'évêque.

Monsieur Gaston Rouget, membre du Conseil de Fabrique depuis 1966 et président depuis 1974, a cessé ses fonctions. Sous sa présidence, la paroisse a notamment restauré l'église paroissiale en 1975, après une kermesse mémorable, réhabilité la sacristie en y installant des sanitaires. Elle a transformé le système de chauffage, passant du charbon au fioul en 1991, refait les peintures de l'église en 1993, remplacé une partie du plancher et des boiseries en 1994, remplacé le sol du chœur en 1998, les marches des petits autels en 1999 et dallé les allées latérales en 2000. Elle a aussi réaménagé le domaine marial du « Hänzberg », à l'occasion du Centenaire de l'inauguration de la statue de la Vierge en 1979.

Le nouveau conseil, composé de M. l'Abbé Sébastien Douvier, curé et M. François Hardy, maire, membres de droit, est présidé par Mme Gabrielle Guerber. Mme Marie-Noëlle Thiel en est la secrétaire, M. Jean-Luc Henrion, le trésorier. MM. André Albert et André Clamme en sont membres.



Tournoi de football

Ce tournoi ouvert à tous les amateurs du ballon rond aura lieu cette année le 28 juin. Douze équipes s'affronteront tout au long de la journée pour la victoire finale. Avec les succès des années précédentes, l'ASCA espère une fois de plus, que cette animation unique dans notre village, sera une nouvelle réussite. Nous comptons bien évidemment rassembler les supporters d'Altville et environs, pour qu'ils viennent applaudir en nombre tous ces sportifs, jeunes ou moins jeunes.

Restauration et buvette assurées par nos soins pendant toute la journée.

Crécelleurs

Tradition toujours bien vivante à Altviller où les crécelleurs ont assuré, jusqu'au retour des cloches parties à Rome comme chacun le sait, la sonnerie des angélus. Alors que dans certains villages les enfants se font rares, dans notre commune environ 35 enfants ont assuré cette tradition. Puis les gamins avec leurs petites charrettes sont allés recueillir les fruits de leurs efforts, frappant aux portes de nos maisons en quête de confiseries et de récompenses sonnantes.

Vu le butin ramassé, l'accueil fut plutôt chaleureux cette année. Une fois la tournée terminée, vint le moment du partage au foyer : avec les confiseries tous les enfants furent bien gâtés, quant à l'argent, M. le Curé versera la somme collectée dans une cagnotte. Elle servira à financer une sortie commune au Europa Park de tous les crécelleurs des paroisses de Notre Dame du Vahl.

Etre pompier à Altviller

On entendra plus le ronronnement du camion des sapeurs-pompiers d'ALTVILLER.

Un jour de novembre 2002, il a quitté le village pour se rendre à Hauconcourt. Après un contrôle du mécanicien, le verdict est tombé. Coût des réparations trop onéreux pour le service départemental. Le véhicule sera réformé et une étude sera faite en 2003 pour un éventuel remplacement. Depuis les sapeurs pompiers d'ALTVILLER n'ont plus de véhicule d'intervention. Pour toute intervention, les pompiers de ST-AVOLD se déplaceront.

Nomination et divers

- La dernière cérémonie de la Ste.Barbe en décembre 2002 a vu les promotions des Sapeurs Olivier EBEL et Jeremy COLELLA au grade de première classe et la remise des médailles de 25 et 30 ans d'ancienneté pour le L/T Pierre BOUR et le Caporal Jean-Paul BOURDEAUX. Bravo et félicitations aux récipiendaires

- Bienvenue à Lionel JACOB et Grégory MASCOLO qui sont venus renforcer le corps local des sapeurs-



Fête champêtre du 19 juillet

Comme l'année dernière, l'inter associations d'Altviller organise une grande fête champêtre le samedi 19 juillet à partir de 19h00 dans la cour de l'école. A cette occasion vous pourrez déguster nos pizzas, flamm's, saucisses, merguez, bière pression et autres boissons. Et en soirée, à l'occasion de la fête nationale, aura lieu notre grand feu d'artifice toujours très apprécié par les petits et les grands. Et pour que cette journée soit une belle réussite, une animation musicale vous fera danser jusque tard dans la nuit. Nous encourageons nos concitoyens à venir en nombre à cette grande manifestation de l'été.

pompiers d'Altviller.

- Tout jeune qui aurait en lui une âme de sapeur, peut prendre contact avec le L/T Pierre BOUR avant le 1er octobre 2003

- Depuis le début de l'année, les pompiers de Lachambre et Altviller font œuvre commune en effectuant leurs manœuvres ensemble. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on voit, de temps en temps, un véhicule d'incendie devant le local des pompiers d'Altviller.

Mieux vaut prévenir que guérir !

Soleil, chaleur, guêpes, barbecue : prudence !! un accident est vite arrivé, soyez vigilants à l'égard des enfants

En renouvelant également les conseils de prudence sur la route, les pompiers vous souhaitent de bonnes vacances.



Exercice d'évacuation du samedi 9 novembre 2002 à l'école d'ALTVILLER effectué par les sapeurs pompiers